

# D O T H Y

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement CE n°1907/2006 ;  
en application de la directive 67/548/CEE et de toutes ses adaptations y compris la 29<sup>ème</sup>.

### FIXAPRO

#### 1/ Identification

. Identification :

substance



préparation



. Principales utilisations :

Fixateur imperméabilisant pour matériaux poreux

. Fournisseur : Nom :

DOTHY

Adresse :

Impasse de la Centaurée 30000 NIMES

Tél : 04 66 02 19 20

Fax : 04 66 02 19 21

E-Mail: [contact@dothy.fr](mailto:contact@dothy.fr)

. Numéro d'urgence :

EN CAS D'URGENCE : appeler le Centre Anti-Poison de Paris au 01 40 05 48 48

( pour obtenir les coordonnées téléphoniques des autres Centres Anti-Poison français :  
contacter le serveur ORFILA au 01 45 42 59 59 )

#### 2/ Identification des dangers

**Préparation classée comme dangereuse** au sens de la directive 1999/45/CE.

Risques spécifiques : Symbole de danger : X<sub>n</sub> (Nocif) ; N (Dangereux pour l'environnement)

R10 : Inflammable.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes  
à long terme pour l'environnement aquatique



R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Contient du méthacrylate de 2-méthylpropyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du solvant naphte aromatique léger, du naphte lourd hydrodesulfuré.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Peut former des mélanges air-vapeur inflammables ou explosifs.

Eviter toute accumulation de charge électrostatique

**CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS**

#### 3/ Informations sur les composants

. Substances contribuant aux dangers

Solvant naphte aromatique léger (CAS 64742-95-6) : X<sub>n</sub>, N - R65-10-37-51/53-66-67 Teneur : >=5% et <=10% poids par poids.

Naphte lourd hydrodesulfure(CAS 64742-82-1): X<sub>n</sub>,N - R65 66 67 - R51/53-Teneur>30% poids par poids.

1,2,4 Triméthylbenzene (CAS 95-63-6) : X<sub>n</sub>, N- R10 20 36/37/38 51/53 - Teneur : < 10% poids par poids.

Méthacrylate de 2-méthylpropyle (CAS 97-86-9) : X<sub>i</sub> ; N - R10-36/37/38-43-50 - Teneur : <2.5% poids par poids.

Butane-1-ol (CAS 71-36-3) : X<sub>n</sub> - R10-37/38-41-67-22 - Teneur : <5% poids par poids.

. Substances classées comme "dangereuses"

Mesitylene (CAS 108-67-8) : X<sub>i</sub>, N- R10 37 51/53 - Teneur : < 2.5% poids par poids.

## 4/ Premiers secours

*D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.*

**NE JAMAIS RIEN FAIRE INGERER A UNE PERSONNE INCONSCIENTE.**

**En cas d'ingestion ou d'inhalation :**

*si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité.*

**.En cas de contact avec les yeux :**

Irriguer immédiatement et abondamment à l'eau - en maintenant les paupières écartées - pendant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**.En cas de contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés. Laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon ; rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes.

Si des lésions cutanées apparaissent, ou si la contamination est étendue, consulter un médecin.

**.En cas d'inhalation excessive :**

Retirer le sujet de la zone polluée, le placer au grand air et consulter immédiatement un médecin.

**.En cas d'ingestion :**

**NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. Appeler un médecin.**

## 5/ Mesures de lutte contre l'incendie

**. Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :** liquide inflammable

Limite d'explosivité dans l'air de 0.6 à 6.5 % en volume

Les vapeurs, plus lourdes que l'air, se répandent sur le sol et peuvent s'enflammer à distance.

Le produit entretient la combustion.

**. Moyens d'extinction :**

- extincteurs appropriés : à DIOXYDE DE CARBONE (CO<sub>2</sub>) ; à POUDRE chimique sèche ; à MOUSSE

- à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : JET D'EAU DIRECT

**. Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie :**

**Equipements spéciaux de protection :**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements protecteurs.

**. Autres recommandations :** En cas d'incendie, évitez l'inhalation des fumées.

Les éléments de l'installation électrique seront conformes à la réglementation en vigueur ( J.O n°1228). Il sera interdit de fumer.

## 6/ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**. précautions individuelles :** Eliminer toute source d'ignition, de chaleur, et tout risque d'accumulation de charge électrostatique. Protection individuelle : lunettes et gants.

**. précautions pour la protection de l'environnement :** Eviter tout rejet direct.

**. méthodes de nettoyage :** Utiliser des matières absorbantes spécifiques hydrocarbures ; du sable ; ou de la terre (cf. point 13).

Nettoyer les surfaces contaminées avec une solution aqueuse détergente, qui devra ensuite être conservée ( déchet contaminé à traiter )

## 7/ Manipulation et stockage

Eviter l'exposition de la femme enceinte, ou à défaut limiter cette exposition à des concentrations atmosphériques les plus faibles possibles.






Conserver le produit dans son conditionnement d'origine bien fermé, dans un endroit frais et ventilé, à l'abri des sources d'ignition et des produits oxydants (ne pas réutiliser les emballages vides).

Le transvasement d'un produit requiert l'utilisation d'un matériel ADF; il doit s'effectuer sans air ou oxygène comprimé.

**. MATIERES INCOMPATIBLES :** Il est recommandé de procéder à une vérification avant utilisation.

**Incompatibilités connues :** -

## 8/ Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

lunettes <b>étanches</b> de protection gants de protection <b>étanches</b> * vêtements de <b>protection</b>	  	masque respiratoire	
		bonne <b>ventilation</b> du poste de travail	
(*) <i>spécifiques hydrocarbures</i>			

**Mesures d'hygiène :** *Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute utilisation.*

## 9/ Propriétés physiques et chimiques

aspect	Fluide limpide
couleur	Incolore
odeur	aromatique
point d'éclair	21°C < PE < 55°C

masse volumique (à 20°C)	environ 0,8
solubilité dans l'eau	non miscible
Température d'ébullition	120° C
Température de fusion :	< 0°C
pH	<i>n.c.</i>

*n.a = non applicable*

*n.c = non concerné*

*n.d = non disponible*

## 10/ Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales.

Il doit être utilisé à l'extérieur ou dans un local aéré, et maintenu à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

**Incompatibilités :** maintenir à l'écart des acides forts et agents oxydants puissants.

## 11/ Informations toxicologiques

<b>contact avec les yeux</b>	Une surexposition peut provoquer une irritation oculaire et conjonctivites. .
<b>contact avec la peau</b>	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation cutanée.
<b>inhalation</b>	Une surexposition peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. A fortes concentrations, elles exercent une action narcotique se traduisant par maux de tête, somnolence, vertiges.
<b>ingestion</b>	L'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires.

## 12/ Informations écologiques

. <b>Mobilité :</b> . <b>Dégradabilité :</b> . <b>Ecotoxicité et bioaccumulation :</b> Des effets néfastes à long terme sur les organismes aquatiques sont possibles en cas d'exposition continue.
---

### 13/ Considérations relatives à l'élimination

- . Eviter les rejets directs dans les égouts, les cours d'eau et le milieu naturel.
- . La destruction des déchets d'emballage se fera selon la réglementation en vigueur.
- . Incinérer dans une installation agréée.

### 14/ Informations relatives au transport

voie terrestre	Classe 3. 31°C)	ADR 2001 : Classe : 3 - Emb III - Code classe : F1
voie maritime	Classe 3. 3	
voie aérienne		
n° O.N.U	1993	

### 15/ Informations réglementaires

#### Classification et étiquetage selon directive 1999/45/CE

Symbole de danger : **X<sub>n</sub>** : Nocif ; **N** : Dangereux pour l'environnement.

Contient du méthacrylate de 2-méthylpropyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du solvant naphte aromatique léger, du naphte lourd hydrodesulfuré.

R10 : Inflammable.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S23 : Ne pas respirer les vapeurs

S27 : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

S43 : En cas d'incendie, utiliser dioxyde de carbone, poudres sèches, mousses.

NE JAMAIS UTILISER D'EAU

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement

un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

### 16/ Autres informations

#### Phrases R concernant les "substances classées comme dangereuses" (point 3) :

R10 : Inflammable

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas et ne fournit pas de données garanties ou d'assurances quant aux propriétés du produit.*

*Les renseignements sont donnés de bonne foi, et basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*

*Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

*Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne les dommages indirects.*